

CA13 08 0690

Séance générale du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée selon la loi et tenue à la salle du Conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 19 novembre 2013, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Maurice Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de Me Cybèle Kahalé, avocate, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA13 08 0691

Soumis l'ordre du jour de la séance générale du 19 novembre 2013.

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour de la séance générale du 19 novembre 2013.

ADOPTÉ.

CA13 08 0692

Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA13 080624 adoptée à la séance générale du 1er octobre 2013.

Soumis procès-verbal de la séance générale du 1er octobre 2013 du Conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prendre acte du dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA13 080624 adoptée à la séance générale du 1er octobre 2013.
- 2.- D'adopter le procès-verbal de la séance générale du 1er octobre 2013 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

Procès-verbal de correction de la résolution numéro CA13 080624 et de l'ordre du jour de la séance du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent du 1er octobre 2013

ATTENDU l'ordre du jour de la séance générale du Conseil d'arrondissement du 1er octobre 2013;

ATTENDU que l'objet du sujet numéro 20.25 de l'ordre du jour se lit comme suit : « Autoriser une dépense de 176 500 \$ en faveur de Vidéotron s.e.n.c. pour le déplacement des installations souterraines localisées sur les terrains de Aéroport de Montréal en bordure de l'autoroute A-13, dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Percival-Reid.»;

ATTENDU le sommaire décisionnel numéro 1133231025 dont l'objet se lit comme suit : « Autoriser une dépense de 202 930,88 \$ taxes incluses, en faveur de Vidéotron s.e.n.c. pour le déplacement des installations souterraines localisées sur les terrains de l'Aéroport de Montréal en bordure de l'autoroute A-13, dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Percival-Reid.»;

ATTENDU le certificat du trésorier de la Direction des services administratifs et du greffe;

Le 19 novembre 2013

ATTENDU qu'il y a lieu de corriger l'ordre du jour de la séance générale du Conseil d'arrondissement du 1er octobre 2013;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de corriger le procès-verbal de la résolution numéro CA13 080624;

CONFORMÉMENT à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, j'ai modifié :

1.- l'objet du sujet numéro 20.25 de l'ordre du jour de la séance générale du Conseil d'arrondissement du 1er octobre 2013 en remplaçant le montant « 176 500\$ » par le montant « 202 930,88\$ » ;

2.- le procès-verbal de la séance générale du 1er octobre 2013 pour remplacer le montant « 176 500 \$ » par le montant « 202 930,88 \$ » dans la résolution numéro CA13 080624 ;

le tout, pour refléter le sommaire décisionnel numéro 1133231025 et le certificat du trésorier de la Direction des services administratifs et du greffe.

Fait à Montréal, le 19 novembre 2013

Isabelle Bastien
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

CA13 08 0693

Première période de questions du public, de 19 h 35 à 19 h 40

La personne dont le nom suit a posé des questions :

Madame Lisa Tsakalian, du 14351, boulevard Cavendish, appartement 102 :

- Demande un panneau d'arrêt sur la rue des Outardes et Modigliani.

Réponse (Alan DeSousa) : courte distance entre les deux. Cela a déjà été analysé par l'arrondissement.

Réponse (Francesco Miele) : donne des explications complémentaires

- Elle suggère un dos d'âne.

CA13 08 0694

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1134500026) :

CONSIDÉRANT que le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) estime à plus de 40 millions le nombre de personnes infectées par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans le monde ;

CONSIDÉRANT que l'Agence de la santé publique du Canada estime à quelque 65 000 le nombre de Canadiens et de Canadiennes vivant actuellement avec le VIH/sida ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence de moyen de guérison ou de vaccin, l'éducation est notre seul moyen de défense contre le VIH/sida ;

CONSIDÉRANT que la Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida fournit une occasion unique d'identifier et d'examiner les réalités sanitaires, sociales, politiques, juridiques et économiques du VIH/sida ;

Le 19 novembre 2013

CONSIDÉRANT	que pendant la Journée mondiale du sida, les communautés du monde honorent et commémorent tous ceux qui ont perdu leurs vies et tous ceux qui vivent avec les effets du VIH/sida. Cette journée marque aussi les accomplissements que nous avons faits ainsi que tout le travail qui reste à accomplir dans notre lutte contre le VIH/sida.
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 24 novembre au 1er décembre 2013 <i>Semaine canadienne de sensibilisation au VIH/sida</i> et le 1 ^{er} décembre 2013 <i>Journée mondiale du sida</i> dans l'arrondissement de Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce dix-neuvième jour de mars de l'année deux mille treize

CA13 08 0695

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547059 relatif au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2014.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder à un appel d'offres sur invitation;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des permis et des inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation pour les travaux de ramonage des cheminées pour l'année 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0696

Soumis sommaire décisionnel numéro 1136489001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine pour trois ans.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction de l'approvisionnement à procéder à un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction de l'approvisionnement, pour le compte de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour le service de patrouilleurs de la sécurité urbaine pour trois ans.

ADOPTÉ.

CA13 08 0697

Soumis sommaire décisionnel numéro 1136121007 relatif à une dépense additionnelle pour l'impression des publications 2013 et à la prolongation du contrat pour l'impression des publications 2014.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080071 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 février 2013 et octroyant un contrat de 100 321,44 \$ à Imprimerie Norecob inc. pour l'impression des publications de 2013 (soumission 12-12594);

ATTENDU le cahier spécial de 20 pages prévu au Bulletin de décembre 2013;

ATTENDU les frais supplémentaires pour la révision, la correction et l'impression des publications le Bulletin, l'Agenda et la Saison culturelle;

Le 19 novembre 2013

ATTENDU l'article 4 du cahier des Clauses particulières de l'appel d'offres public 12-12594;

ATTENDU qu'il y a lieu de prolonger le contrat octroyé à Imprimerie Norecob inc. pour l'impression des publications 2014;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 3 432,01 \$ au contrat octroyé à Norecob inc. pour l'impression des publications 2013.
- 2.- D'autoriser la prolongation du contrat avec Imprimerie Norecob inc. aux mêmes conditions, pour une période d'un an, soit du 5 février 2014 à 4 février 2015 pour la fourniture d'un service d'impression des publications, pour un montant maximal de 103 931,65 \$.
- 3.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1136121007) :

2430.0010000.304755.01801.53802.014031.0000.000000.000000.000000.000000
45 364,69 \$

2430.0010000.304705.07001.54590.000000.0000.000000.000000.000000.000000
54 861,03 \$

2430.0010000.304748.01101.53801.000000.0000.000000.000000.000000.000000
2 468,94 \$

ADOPTÉ.

CA13 08 0698

Soumis sommaire décisionnel numéro 1132298007 relatif à une dépense en faveur de Compugen inc. et CPU Design inc. pour l'achat d'ordinateurs, d'écrans et de périphériques normalisés en raison de la désuétude et pour la migration vers Windows 7.

ATTENDU la résolution numéro CG 13 0334 adoptée par le Conseil d'agglomération le 29 août 2013 et concluant deux ententes-cadres en faveur de Compugen inc. et CPU Design, d'une durée de vingt quatre mois à compter du 1^{er} septembre 2013, pour la fourniture sur demande, d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés – appel d'offres 13-12688;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense au montant maximal de 70 000 \$ en faveur de Compugen inc. et de CPU Design inc. pour l'achat d'ordinateurs, d'écrans et de périphériques normalisés en raison de la désuétude et pour la migration vers Windows 7.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1132298007) :

6430.9500998.801150.01303.57401.000000.0000.124606.000000.40020.000000
40 283,25 \$

2430.0010000.304753.01909.56511
26 672,61 \$

ADOPTÉ.

CA13 08 0699

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547060 relatif à une dépense en faveur de Teknion Roy et Breton inc. pour la fourniture de mobilier de bureau.

ATTENDU la résolution numéro CG13 0116 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 25 avril 2013 et concluant une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec Teknion Roy et Breton inc. pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants - appel d'offres public 12-11811 (entente 854079) :

Le 19 novembre 2013

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1.- D'autoriser une dépense de 52 393,05 \$ en faveur de Teknion Roy et Breton inc. pour la fourniture de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1134547060 : 50 114,60 \$) :

6430.3011006.801150.01819.57401.000000.0000.138637.000000.40010.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0700

Soumis sommaire décisionnel addenda numéro 1134378019 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures à divers endroits.

ATTENDU la résolution numéro CA13 080620 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 1er octobre 2013 et octroyant à la firme Groupe Triforce inc. le contrat pour les volets 1, 3 et 4 des travaux de réfection de trottoirs et bordures à divers endroits (soumission 13-028);

ATTENDU que le sommaire addenda numéro 1134378019 a pour but de corriger le nombre et le nom des firmes s'étant procuré les documents d'appel d'offres et ayant déposé une soumission, les tableaux de prix et d'analyse des soumissions, la description des travaux ainsi que les imputations budgétaires des différentes unités administratives;

ATTENDU l'ajout de la portion de trottoir sur le boulevard Henri-Bourassa, entre les rues Félix-Leclerc et place Vermandère, et le retrait des travaux de réfection de trottoirs prévus sur le boulevard Poirier, d'une longueur de 500 mètres, et sur la rue de l'Équateur, d'une longueur de 200 mètres;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De remplacer le troisième paragraphe de la résolution numéro CA13 080620 adoptée le 1er octobre 2013, afin qu'il se lise comme suit :

«

SOUMISSIONNAIRE	VOLET 1	VOLET 2	VOLET 3	VOLET 4
Groupe Triforce inc.	344 465,10 \$	1 094 611,67 \$	265 139,71 \$	967 972,76 \$ (corrigé)
Groupe Hexagone s.e.c.	347 543,14 \$	997 765,30 \$	267 766,88 \$ (corrigé)	1 293 006,97 \$ (corrigé)
B.P. Asphalte	422 763,25 \$	1 341 605,45 \$	350 001,15 \$	1 421 662,83 \$
TGA Montréal inc.	535 311,07 \$ (corrigé)	1 745 072,50 \$ (corrigé)	422 584,86 \$ (corrigé)	1 410 438,18 \$

»

2. De modifier le premier paragraphe de la section *Résolu à l'unanimité* de la résolution numéro CA13 080620 adoptée le 1er octobre 2013, pour ajouter, après les mots « divers endroits, » les mots « le volet 4 étant modifié tel que décrit au sommaire décisionnel, »

3.- De remplacer le deuxième paragraphe de cette même section afin qu'il se lise comme suit :

« 2.- D'imputer la dépense aux postes d'affectation suivants (certificat du trésorier – CTA1134378019 et engagement de gestion CC34378119) :

6430.3009004.801150.03103.57201.000000.0000.132002.000000.17030.00000

329 485,10 \$ (volet 1)

6101.7712042.802712.03107.000000.0000.148841.000000.17030.00000

265 139,71\$ (volet 3)

2430.0010000.304711.03103.55402

142 249,31 \$ (volet 4, item B)

6430.9500998.801150.03103.57201.000000.0000.131876.000000.17030.00000

512 792,17 \$ (volet 4, item C)

Le 19 novembre 2013

6430.3009004.801150.03103.57201.000000.0000.132002.000000.17030.00000
60 784,12 \$ (volet 4, item D)

6101.7708049.802701.03107.57201.000000.0000.150518.00000.17030.00000
210 052,25 \$ (volet 4, travaux sur Henri-Bourassa). »

ADOPTÉ.

CA13 08 0701

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231029 relatif au calendrier des séances générales du Conseil d'arrondissement pour l'année 2014.

ATTENDU l'article 319 de la Loi sur les Cités et Villes qui prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU le règlement numéro RCA08-08-0007 modifiant le règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du Conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables qui prévoit que les séances ordinaires se tiennent le premier mardi de chaque mois, à la salle du Conseil du bureau d'arrondissement, au 777 Marcel-Laurin;

ATTENDU que le mardi 1er juillet 2014 est une journée de congé férié pour tous les employés de l'arrondissement;

ATTENDU qu'il y a lieu de reporter la séance générale du 1er juillet 2014 au mercredi 2 juillet 2014;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'établir comme suit le calendrier des séances générales du conseil d'arrondissement pour l'année 2014, chacune débutant à 19 h 30 :

- 7 janvier
- 4 février
- 4 mars
- 1er avril
- 6 mai
- 3 juin
- 2 juillet
- 5 août
- 2 septembre
- 7 octobre
- 4 novembre
- 2 décembre

ADOPTÉ.

CA13 08 0702

Soumis sommaire décisionnel numéro 1135005005 relatif à une subvention au Club de l'âge d'or St-Laurent pour l'année 2013 en soutien à la programmation de ses activités.

ATTENDU les critères d'admissibilité du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 1 000 \$ au Club de l'âge d'or St-Laurent pour l'année 2013 en soutien à la programmation de ses activités.
- 2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier - CTA1135005005 : 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

Le 19 novembre 2013

CA13 08 0703

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1133984008).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 25 septembre et le 12 novembre 2013, incluant les virements de crédits et les demandes de paiement, les listes des bons de commande de moins de 25 000 \$ et de 25 000 \$ et plus et du rapport sur les paiements à Hydro-Québec au 12 novembre 2013 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA13 08 0704

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130664007 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, à participer aux événements suivants :

Soirée de Gala de l'Institut canadien de la construction en acier - Remise de trois prix d'excellence pour la Bibliothèque du Boisé.

Le 3 octobre 2013 -

1 billet à 150 \$

150,00 \$

Gala de reconnaissance de l'horticulture ornementale de la Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture Ornementale du Québec (FIHOQ)

Le 6 novembre 2013

1 billet à 142,72 \$

142,72 \$

- 2.- D'autoriser le remboursement des dépenses afférentes.

- 3.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1102276009 : 292,72 \$) :

2430.0010000.304748.01101.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉ.

CA13 08 0705

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133231030 relatif à un don à la Croix Rouge afin de venir en aide aux sinistrés des Philippines suite aux ravages causés par le typhon Haiyan, le 8 novembre 2013.

ATTENDU la tragédie du 8 novembre 2013 causés par le typhon Haiyan;

ATTENDU que le gouvernement philippin estime que plus de 5 millions de personnes ont été touchées dans une quarantaine de provinces du pays.

Le 19 novembre 2013

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser un don de 1 000 \$ à don à la Croix Rouge afin de venir en aide aux sinistrés des Philippines suite aux ravages causés par le typhon Haiyan, le 8 novembre 2013.

2.- D'imputer la dépense au poste d'affectation suivant (certificat du trésorier – CTA1133231030 : 1 000 \$) :

2430.0010000.304748.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000

ADOPTÉ.

CA13 08 0706

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547062 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale isolée située au 820, rue Bertrand dans la zone H15-046 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. c) de la séance tenue le 9 octobre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131002);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures à l'habitation unifamiliale isolée située au 820, rue Bertrand dans la zone H15-046 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que la nouvelle fenêtre respecte les mêmes divisions et la même couleur que l'existante.

ADOPTÉ.

CA13 08 0707

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547063 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 1999, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-057 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. e) de la séance tenue le 9 octobre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131004);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour autoriser des modifications extérieures au bâtiment commercial situé au 1999, boulevard Marcel-Laurin dans la zone C08-057 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis le 11 novembre 2013.

ADOPTÉ.

Le 19 novembre 2013

CA13 08 0708

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547064 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes murales pour le bâtiment situé au 1465, rue du Collège dans la zone C16-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. f) de la séance tenue le 9 octobre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130206);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes murales pour le bâtiment situé au 1465, rue du Collège dans la zone C16-034 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, en autant que les écritures jaunes en vitrine soient éliminées.

ADOPTÉ.

CA13 08 0709

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547065 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 625, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. g) de la séance tenue le 9 octobre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20130915);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne pour le commerce situé au 625, boulevard Décarie dans la zone C16-033 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que l'enseigne ne dépasse pas la façade du restaurant et que le fond noir soit opaque.

De plus, le requérant devra utiliser le même support à enseigne que l'enseigne voisine.

ADOPTÉ.

CA13 08 0710

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547066 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 877, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 5. h) de la séance tenue le 9 octobre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131005);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

Le 19 novembre 2013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne sur le bâtiment commercial situé au 877, boulevard Décarie dans la zone C16-018 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que l'enseigne de couleur brune soit déplacée afin que l'on voit les impostes des fenêtres et que l'on camoufle l'emplacement de l'ancienne enseigne. De plus, l'adresse ne devra pas être inscrite sur l'auvent.

ADOPTÉ.

CA13 08 0711

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547067 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes pour le commerce situé au 933, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. a) de la séance tenue le 9 octobre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131006);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de deux enseignes pour le commerce situé au 933, boulevard Décarie dans la zone C16-013 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme, à la condition que le type de lettrage utilisé sur les deux enseignes soit le même, et que l'espace utilisé pour le message soit restreint.

ADOPTÉ.

CA13 08 0712

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547068 relatif à une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 256 489 à 5 256 504 et 5 256 506 le long des boulevards Henri-Bourassa et Marcel-Laurin dans les zones H08-021 et H08-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage.

ATTENDU que ce plan d'implantation et d'intégration architecturale a été soumis au Comité consultatif d'urbanisme et qu'à l'item 6. b) de la séance tenue le 9 octobre 2013, ce dernier recommande au Conseil d'arrondissement de l'approuver (dossier : PIIA – 20131007);

ATTENDU que l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale est conditionnelle au respect des autres dispositions des règlements municipaux;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la création des lots 5 256 489 à 5 256 504 et 5 256 506 le long des boulevards Henri-Bourassa et Marcel-Laurin dans les zones H08-021 et H08-024 du règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, tel que représenté sur les plans soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA13 08 0713

Le conseiller Maurice Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement modifiant le règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public.

Le 19 novembre 2013

CA13 08 0714

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur l'occupation du domaine public relatif aux abribus de la Société de transport de Montréal.

CA13 08 0715

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement sur les tarifs.

CA13 08 0716

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement d'emprunt de 2 210 000 \$ pour le financement du programme de réfection routière.

CA13 08 0717

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement d'emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement du programme de protection des bâtiments publics.

CA13 08 0718

Soumis sommaire décisionnel numéro 1130818010 relatif à la création d'une banque d'heures pour l'embauche d'agents de protection en environnement pour la brigade de propreté.

ATTENDU que la Direction des travaux publics doit recourir à une banque d'heures pour former une brigade propreté dont la mission est de favoriser la propreté dans l'arrondissement et la mise en oeuvre du plan de gestion des matières résiduelles;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De créer une banque n'excédant pas 5 460 heures (156 semaines) pour l'embauche d'agents de protection en environnement pour la brigade de propreté.
- 2.- De pourvoir au comblement desdits postes.

ADOPTÉ.

CA13 08 0719

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133950049 relatif à la nomination temporaire d'un conseiller en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs.

ATTENDU qu'un poste de conseiller en ressources humaines deviendra temporairement vacant à étant donné le départ de sa détentrice pour un congé de maternité;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer temporairement madame Kristell Beaulieu au poste de conseillère en ressources humaines à la Division des ressources humaines de la Direction des services administratifs, à compter de son entrée en fonction, pour la période de congé de maternité de la détentrice dudit poste.

ADOPTÉ.

Le 19 novembre 2013

CA13 08 0720

Soumis sommaire décisionnel numéro 1133984007 relatif à la nomination d'un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 24 novembre 2013 au 8 mars 2014.

ATTENDU l'article 14 du règlement numéro RCA02-08-2001 sur les séances du conseil d'arrondissement et les règles de procédures applicables, tel que modifié par le règlement numéro RCA03-08-0003 ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer le conseiller Aref Salem à titre de maire suppléant de l'arrondissement Saint-Laurent pour la période du 24 novembre 2013 au 8 mars 2014.

ADOPTÉ.

CA13 08 0721

Soumis sommaire décisionnel numéro 1134547086 relatif à la nomination du président et du vice-président du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les années 2014 et 2015, et à la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme pour les années 2014 et 2015.

ATTENDU l'assermentation de la majorité des élus formant le nouveau Conseil d'arrondissement le 14 novembre 2013;

ATTENDU que toute fonction particulière après cette date relevant du Conseil d'arrondissement doit faire l'objet d'une nouvelle résolution du Conseil d'arrondissement pour faire renouveler ou débiter la rémunération attachée à la fonction;

ATTENDU que le mandat des quatre membres citoyens du CCU vient à échéance le 31 décembre 2013;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 15 du règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un Comité consultatif d'urbanisme ainsi qu'en vertu du règlement numéro RCA03-08-0004 le modifiant, le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de deux membres du Conseil et de quatre membres choisis parmi les résidents de l'arrondissement;

ATTENDU la résolution numéro CA10 080215 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 2 mars 2010 et fixant à 150 \$ le montant à verser aux membres résidents par présence aux séances du Comité consultatif d'urbanisme;

Proposé par le conseiller Maurice Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De nommer les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme à compter du 14 novembre 2013 jusqu'à la fin de l'année 2013 :

- Monsieur Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement : président du Comité consultatif d'urbanisme
- Monsieur Aref Salem, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.

2.- De nommer les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2014 :

- Madame Michèle D. Biron, conseillère d'arrondissement : présidente du Comité consultatif d'urbanisme
- Monsieur Francesco Miele, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.

Le 19 novembre 2013

- 3.- De nommer les deux personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat d'un an, soit du 1er janvier au 31 décembre 2015 :
- Monsieur Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement : président du Comité consultatif d'urbanisme
 - Monsieur Aref Salem, conseiller de ville : vice-président du Comité consultatif d'urbanisme.
- 4.- De nommer les quatre personnes suivantes au Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans, soit du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015 :
- Madame Suzane Lasnier, citoyenne
 - Madame Mireille Shebib-Aubé, citoyenne
 - Monsieur Andréas Dimakopoulos, citoyen
 - Monsieur Stéphane Laflamme, citoyen
- 5.- De verser aux membres citoyens la somme de 150 \$ par présence aux séances du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ

CA13 08 0722

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20 h

Le conseiller Maurice Cohen félicite ses collègues pour leur réélection.

Le conseiller Aref Salem offre ses meilleurs voeux à l'occasion de la fête d'Hannouca. Il remercie les citoyens pour la confiance qu'ils lui ont accordée lors de l'élection.

Le conseiller Francesco Miele félicite le maire pour sa réélection. Il remercie les citoyens pour le nouveau mandat qu'ils lui ont accordé. Il entreprend son mandat avec humilité et félicite ses adversaires. Il profite de l'occasion pour encourager les citoyens à exercer leur droit de vote.

La conseillère Michèle D. Biron félicite ses collègues et les conseillers Aref Salem et Francesco Miele pour leur nomination au Conseil de Ville. Elle rappelle aux citoyens l'importance de voter.

CA13 08 0723

Deuxième période de questions du public, à 20 h 15

La personne dont le nom suit a posé des questions :

Monsieur Dominico Musto, du 2164, rue de Cologne :

- Demande la date d'ouverture du Walmart.

Réponse (Alan DeSousa) : décembre ou janvier.

CA13 08 0724

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Maurice Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De lever la séance à 20 h 16.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire
